

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

## Le Service des eaux sur tous les fronts



*Une importante fuite d'eau provoquée par une entreprise de curage de canalisations a dû être réparée en urgence à la rue Paul-Charmillot.*

**Plusieurs fuites sont survenues sur le réseau de distribution de la commune de Saint-Imier ces derniers jours. Le Service des eaux a dû batailler sur tous les fronts.**

Suite à des manœuvres non autorisées effectuées par une entreprise de curage de canalisations, qui a pris de l'eau sur des hydrants communaux, deux fuites sont survenues à la rue Paul-Charmillot et au Passage Champs-Meusel le vendredi 3 février dernier, en fin d'après-midi. Il est bien évident que leur réparation sera facturée à l'entreprise fautive.

Les Services techniques saisissent cette occasion pour rappeler qu'il est formellement interdit de manœuvrer les hydrants et de prendre de l'eau sans en avertir préalablement le Service de l'eau et du gaz.

Par ailleurs, la conduite de la rue du Soleil a également dû être réparée, de même qu'un branchement d'immeuble à la Rue Pierre-Alin.

## Première voiture électrique opérationnelle

**La première voiture électrique des Services techniques de Saint-Imier est opérationnelle depuis cette semaine. Alimentée par du courant «AMBRE» composé à 100 % d'électricité solaire produite localement, elle permet d'assurer la mobilité du service tout en respectant l'environnement.**

Une borne de recharge «Smotion», qui est une déclinaison locale des bornes du réseau «Green motion», permet la recharge du nouveau véhicule.

Rappelons que la société SACEN SA, dont fait partie la commune de Saint-Imier au même titre que d'autres collectivités publiques, est la distributrice de ces bornes de recharge pour le Jura bernois et le canton du Jura. De plus amples informations peuvent être obtenues à ce sujet à l'adresse [servicetechniques@saint-imier.ch](mailto:servicetechniques@saint-imier.ch).

## Crottes, alors!



*Au Passage des Crêts, le robidog n'était qu'à quelques marches des excréments abandonnés sur les escaliers...*

**La neige peut cacher de désagréables surprises. C'est particulièrement le cas lorsqu'elle disparaît sous l'assaut du soleil et de la pluie. Les crottes se sont ainsi à nouveau multipliées ces derniers temps sur les trottoirs de la commune. Le Conseil municipal en appelle une fois encore au comportement responsable des propriétaires de chiens.**

Afin de garantir la propreté aux abords des routes, sur les trottoirs et dans les champs cultivés, la Municipalité met à disposition des poubelles pour crottes un peu partout dans la localité. Les «robidogs», comme on les appelle communément, proposent à la fois les sachets pour le ramassage des excréments et un bac récepteur pour ces derniers.

Chaque propriétaire de chien est dès lors instamment prié d'utiliser ces installations tout exprès mises à sa disposition pour lui faciliter la vie... et celle de ses concitoyens. Dans la mesure où les canidés doivent obligatoirement être tenus en laisse dans l'agglomération, les autorités peuvent légitimement partir de l'idée qu'il y a quelqu'un de responsable à l'autre bout de la laisse.

### **Contrevenants amendables**

Le fait de ramasser les crottes ne dispense pas la personne en question de déposer le sachet dans la poubelle prévue à cet effet. Un abandon de ce dernier sur la voie publique est en effet interdit.

En vertu de l'Ordonnance cantonale sur les amendes d'ordre, une contravention de 80 francs peut ainsi être infligée à toute personne qui ne ramasserait pas les déjections de son chien ou ne les déposerait pas dans le collecteur prévu à cet effet. (cm)

Saint-Imier, le 8 février 2017